

Compétence et qualité des auxiliaires de vie

Catherine ESTIENNE

Je voulais y revenir car c'est un métier très difficile dont on parle beaucoup en ce moment, mal rémunéré, mal compris etc. Mais un côté auquel on ne pense pas assez souvent, La capacité des personnes handicapées à former les auxiliaires de vie qui travaillent chez elles.

J'ai parlé des tierces personnes et j'ai essayé de réfléchir aux qualités recherchées chez ces personnes car on parle beaucoup de crise de recrutement dans tous les métiers de l'aide à domicile.

Indépendamment bien sûr des qualités relationnelles et humaines qui font que si l'on veut faire ce métier, c'est que l'on a une certaine ouverture d'esprit et une envie de donner aux autres. Sinon ce n'est pas la peine.

Ceci posé, que recherche-t-on en tant que personne handicapée, chez une personne qui fait profession d'être auxiliaire de vie ?

Que cette auxiliaire de vie soit issue d'un service prestataires ou que vous personne handicapée, employiez directement cette personne, nous recherchons la force et la technique :

Force physique dont nous ne parlons pas souvent. On a beau avoir des aides techniques pour aider à manipuler quelqu'un, à lever une personne, resteront toujours les manipulations du corps. Quand un tétraplégique de 1 m 80 et 80 kg devra être retourné dans son lit, comme le rugbyman qui a raté son ballon. Même si le lève personne aide pour le mettre sur son fauteuil électrique, à un moment, il faut bien lever le bras ou la jambe pour faire la toilette ou l'aider à manipuler ou enfiler son pantalon.

Je suis très concrète car c'est le travail de l'auxiliaire de vie.

Employant des tierces personnes depuis plus de vingt ans, je constate que la force moyenne de la population jeune diminue. C'est un constat. Quand je recrute une tierce personne je lui demande toujours si elle fait du sport et de quel type. J'ai remarqué que certains sports étaient beaucoup plus efficaces que d'autres, du genre sprint car il faut bien décoller. C'est plus difficile avec de l'endurance. Ce ne sont que quelques exemples concrets.

Technique

La force que l'on a ou non ne suffit pas car il faut ensuite avoir la technique qui s'apprend. Si la personne est issue d'un service prestataire, elle a déjà une connaissance des aides techniques : lève personne, sièges élévateurs de baignoires, etc. Elle sait que quand elle laisse la personne le soir couchée, il faudra toujours penser à charger le fauteuil électrique.

A ces techniques que connaîtra déjà cette employée, s'ajoutera la connaissance qu'elle aura auprès de la personne handicapée. Même si elle est tétraplégique ou myopathe dont elle connaît déjà le handicap, ce sera une autre personne myopathe ou tétraplégique, avec une autre personnalité. Elle ne pourra l'apprendre qu'auprès de cette personne-là et cela sera différent à chaque fois.

Si cette personne auxiliaire de vie n'est pas issue d'un service, les personnes handicapées sont tout à fait capables de former les auxiliaires de vie. Si l'on ne devait retenir qu'une seule

chose, je serais contente que l'on retienne celle-là. Avec d'autres personnes handicapées avec qui je suis en contact, nous sommes quand même inquiets sur la possibilité de choix de la personne qui vous accompagnera dans votre dépendance. Dans la mesure où vous êtes dépendante, cela veut dire que vous remettez à la personne qui s'occupe de vous, certaines choses de vous, que vous ne confiez pas à n'importe qui !

Même si ce que je dis n'est pas très politiquement correct, ce n'est pas forcément la personne la plus diplômée avec laquelle vous serez forcément le plus en phase, par rapport au fait de s'occuper de vous.

Bien sûr, cela n'enlève rien du tout à la nécessaire professionnalisation de ce métier. Cela n'enlève rien aux besoins d'accompagnement que peuvent ressentir certaines personnes handicapées ou à certains moments de leur vie, mais cela existe aussi.

Qui dit formation et employer soi-même ses auxiliaires de vie, implique le choix. Par exemple, j'ai à la fois une infirmière, des auxiliaires de vie de services prestataires, des auxiliaires de vie que j'ai recrutés moi-même et que je prends comme cela, et des étudiantes pendant l'été. L'autonomie est donc aussi la capacité de choisir, le droit de choisir. Le droit de choisir veut dire que l'on puisse rémunérer directement ces personnes et que l'on ne passe pas par l'aide en nature.

Avec tous les contrôles qui s'imposent, cela veut dire que l'on vérifie bien que cette aide faite pour payer des compensations humaines soit employée à cet effet, mais que si vous voulez régler ces personnes en chèques emploi services, vous avez le droit de le faire.

Par exemple, le week-end dernier, je suis partie à un mariage. Je suis invitée dans un endroit que je ne connais pas et je suis reçue chez des amis. J'emmène une tierce personne avec moi. Comment concevoir, si je ne peux pas disposer de l'argent pour la rémunérer, que je puisse partir avec quelqu'un, deux nuits dans un endroit au fin fond des Landes, que je puisse trouver un service d'auxiliaires de vie qui voudra venir me coucher à 3 H du matin ? Cela m'est d'ailleurs déjà arrivé de rentrer à 6 H du matin, mais cela veut dire que le service d'auxiliaires de vie commence le matin à 6 H pour vous aider à finir votre nuit.

Je ne voudrais pas être trop longue, mais je sais que beaucoup de personnes handicapées sont très très sensibles sur ce point. Nous sommes donc vraiment très inquiètes par rapport à la manière de pouvoir gérer notre compensation. Si l'on parle d'autonomie et que l'on n'a pas les moyens de pouvoir gérer à notre manière les auxiliaires de vie et toutes les autres compensations, on ne chauffera peut-être plus son appartement.

Si à un moment donné, on a besoin d'un matériel un peu plus cher, où est notre liberté, notre véritable autonomie ?

Je vous remercie.

Catherine DESCHAMPS : Catherine vient de parler de la capacité de choisir, ce que signifie l'autonomie. Cela me fait penser à quelque chose qui m'avait beaucoup frappée. L'autonomie de la personne handicapée est l'autonomie de la famille.

L'autonomie de la famille est-elle la capacité de choisir et la liberté ?